

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Biot (06410)

Réponses de Dermit Jean-Pierre, au nom de la liste « Aimer Biot Demain, c'est Maintenant! »

– le 10/03/2020 à 13:30 –

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Et appliquer la loi Laure à chaque réfection d'aménagement routier

Le plan vélos et trottinettes fait parti de notre programme.

La faisabilité du projet sera étudiée dans un plan pluriannuel.

Certaines routes sont départementales.

Action n°2 : je suis indécis-e

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

– en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 1 fois par an ;

– en établissant un budget annuel de 180000 euros

En ce qui concerne le budget, la somme est considérée comme étant le minimum recommandé par la FUB pour une population de 10000 habitants.

Il est impossible de prévoir quoi que ce soit en amont d'un projet comme celui-ci sans études approfondies.

Action n°3 : je suis indécis-e

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 5 fois par an.

Et rendre compte des actions menées dans le journal de la ville et lors des Conseils de Quartier

La fréquence dépendra de l'avancée du projet.

Action n°4 : je suis indécis-e

Former l'ensemble des technicien-ne-s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Les aménageurs qui connaissent les spécificités de ce mode de déplacement portent à leur travail des très grands avantages

La maintenance du parc dépend du contrat liant la commune et le prestataire.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°5 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Route de la mer, Route d'Antibes, Route de Valbonne, Chemin neuf, Route des colles, Chemin de Vallauris, Route des chappes, Chemin des cabots, Route de Biot, Chemin de la romaine, Route des Dolines

Certaines de ces voies sont départementales, donc sortent du champ de compétence de la commune. Pour les autres les aménagements seront réalisés là où il est possible de le faire.

Action n°6 : je suis indécis-e

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Gare d'Antibes, Gare de Biot, écoles, collèges, lycées généraux, professionnels et technologiques, commerces de centre-ville, quartiers, équipements municipaux culturels (Anthéa, conservatoire de musique, médiathèque) et sportifs (stade nautique d'Antibes, complexe sportif Pierre Operto), plages, les équipements sportifs alentour, les services (la Poste, mairie,...), les campings

La réponse est la même, mais certains lieux cités dépendent d'Antibes...

Action n°7 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines Antibes, Valbonne, Villeneuve Loubet.

Cette résolution dépend de la volonté des communes limitrophes de vouloir s'associer à ce projet

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°8 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Cela existe déjà à Biot

Action n°9 : je m'engage

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles. Comme par exemple sur le chemin de Vallauris

La volonté de la ville sera de faire en sorte que la sécurité des habitants ne soit pas altéré par le trafic automobile

Action n°10 : je suis indécis·e

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Cette question n'est pas applicable à Biot, mais la sécurité des cyclistes fait partie de nos préoccupations.

Action n°11 : je suis indécis·e

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Bonne idée, mais compliquée à mettre en oeuvre à Biot. Il n'y a pas de parkings de dissuasion par manque de place.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°12 : je suis indécis·e

Offrir du stationnement vélo sécurisé à la gare de Biot, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

La gare de Biot est sur la commune d'Antibes, et la décision de créer des emplacements dédiés n'est pas de la compétence de la ville de BIOT

Action n°13 : je m'engage

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. sur le nouveau parking des Bâchettes, devant les écoles et les centres sportifs

Action n°14 : je suis indécis·e

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité.

Il est nécessaire de faire une étude des besoins par zones d'activités, car elles sont diverses et disparates. Les besoins, les possibilités et les demandes véritables ne sont pas identifiées.

Action n°15 : je m'engage

Créer des locaux vélos dans les écoles et les équipements publics.
et adaptés aux trottinettes.

Action n°16 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Action n°17 : je suis indécis-e

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Action n°18 : je m'engage

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Action n°19 : je m'engage

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Action n°20 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Mettre à disposition un local adapté à un atelier participatif de réparation, en plus du local place Guynemer

Action n°21 : je m'engage

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville. *et lui donner les moyens de fonctionner*

Promouvoir une culture vélo**Action n°22 : je m'engage**

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Action n°23 : je ne m'engage pas

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école. *Et en draisienne pour les plus petits*

Action n°24 : je ne m'engage pas

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Action n°25 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°26 : je m'engage

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°27 : je ne m'engage pas

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Action n°28 : je ne m'engage pas

Créer une "journée sans voiture". une fois par an, en Mai ou pendant l'été

Action n°29 : je m'engage

Créer une "fête du vélo".

Action n°30 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Action n°31 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Commentaires généraux

Toutes les décisions ou idées limitant l'usage de la voiture dans les zones urbanisées à haute fréquentation sont les bienvenues.

La configuration géographique d'une commune comme Biot, ne permet pas réellement d'appliquer facilement cette tendance sociétale.

La volonté de Jean-Pierre DERMIT de faire sien ce changement de perception sur les moyens de déplacement, se voit au travers des propositions faites aux Biotois dans sa campagne pour le scrutin municipal. Car ce changement aura à terme, un impact considérable sur la façon de redéfinir l'aménagement du territoire. Cela aura en outre une résonance sur la préservation environnementale des sites remarquables, et freinera l'augmentation galopante de projets immobiliers, qui à cause d'une augmentation de population dans des secteurs pas toujours bien desservis, accroissent le trafic automobiles et vont à contre-sens des valeurs défendues par des initiatives comme la votre.